

MAIRIE DE CHANTEUGES
43300 CHANTEUGES

Compte-rendu du Conseil Municipal du 15 décembre 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni le samedi 15 décembre à 9h30 sous la présidence de Franck NOEL-BARON, maire.

Julien VIZADE absent ; excusé.

Avant de débiter le conseil, JP Pascal demande d'avoir une pensée pour René CHANY, ancien conseiller de 2001 à 2008, récemment décédé.

Mr le Maire fait ensuite observer une minute de silence.

1-VALIDATION DU PV DE LA SEANCE PRECEDENTE

Après lecture le conseil valide à l'unanimité.

2-DECISION MODIFICATIVE SUR LE BUDGET PRIMITIF

Le conseil autorise le maire à procéder aux modifications sur l'attribution à certains articles qui doivent être déplacés sans incidence sur le montant du budget.

3-DESIGNATION DELEGUE à la CLECT

Suite à certaines modifications, la CC des rives haut Allier demande la désignation de nouveaux délégués à la CLECT.

C'est Franck Noel-Baron qui est désigné comme titulaire et J Paul PASCAL comme suppléant à l'unanimité.

4-DELIBERATION POUR LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES

Le conseil autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements, dans la limite du quart du budget de l'exercice précédent

5-DETR 2019 (DOTATION EQUIPEMENT AUX TERRITOIRES RURAUX)

Les demandes de dépôt des aides d'état doivent être faites avant le 19 janvier 2019.

Le conseil propose d'y inscrire les travaux de restaurations de la mairie pour un montant de 83 762.00 €.

Les taux espérés sont de l'ordre de 40%.

6-COMPETENCES FACULTATIVES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le conseil a approuvé la modification des compétence facultatives de la communauté de communes des rives du Haut Allier concernant le transport, la gestion des bâtiments de services publics, le tourisme, la culture, le SDIS.

7-RAPPORT ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES RIVES DU HAUT ALLIER

Mr le Maire fait un rapport détaillé de l'activité de la communauté de communes et répond point par point ensuite aux questions suscitées par ce rapport.

8-QUESTIONS DIVERSES

Il est évoqué le projet d'extinction des lampes d'éclairage public une partie de la nuit sur la commune, ceci dans un souci d'économie d'énergie. Les avis divergent tant au sein du conseil, que de la population, aussi Mr le Maire propose une consultation des habitants. Cela pourrait être couplé avec une autre élection officielle.

Le conseil municipal invite les habitants aux vœux :

le VENDREDI 25 JANVIER 2019 à 20 heures à la salle des fêtes.

**Jean-Paul PASCAL
Adjoint au Maire**